LA LOGETTE

Bâtiment d'élevage

Fiche 1

Conseils et réglages

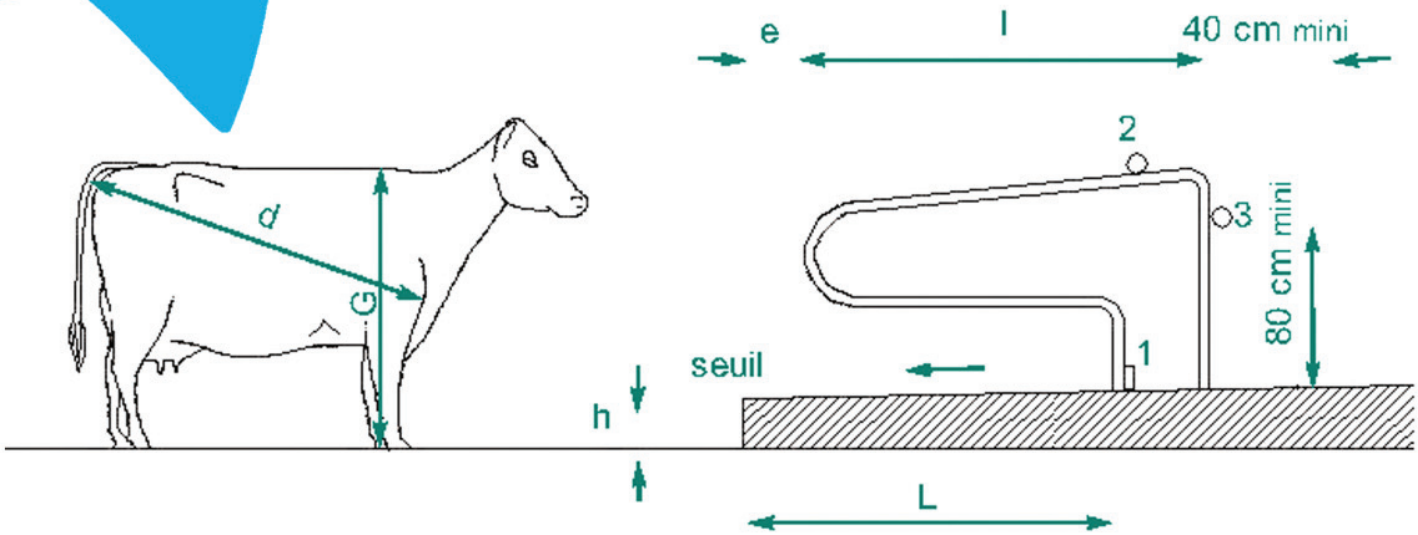

Mensurations de l'animal :
G = hauteur au garrot
d = longueur pointe de fesse - pointe d'épaule

Dimensionnements :
e = décalage seuil logette (aplomb)
l = longueur de la logette (séparation tubulaire)
h = hauteur du seuil
L = longueur de couchage

Tubulures :
1 = arrêtoir au sol
2 = barre au garrot
3 = barre frontale

L'arrêtoir au sol et la longueur de couchage

Hauteur de l'arrêtoir = 12 à 15cm
Sa forme est arrondie ou chanfreinée.
Son positionnement déterminera la longueur de couchage pour les animaux.
Méthode pour définir ce positionnement : mesurer la diagonale (d) sur 30% des animaux du troupeau parmi les plus grands et ajouter 7 à 8 cm à la moyenne de ces valeurs.
En général, cette longueur de couchage se situe entre 180 à 190 cm.

La barre au garrot ou barre de cou

La barre au garrot n'est pas un tube de contention, mais un repère spacial pour l'animal.
Il vaudrait mieux l'appeler "barre de cou" car c'est sur la partie souple du cou qu'elle doit porter.

Tableau 1 – Positionnement de la barre au garrot selon le gabarit des animaux

G hauteur au garrot	Positionnement de la barre au garrot	
	Hauteur sus la barre	Distance (longueur)
135 à 140 cm	104 à 105 cm	5 à 20 cm devant l'arrêtoir au sol (aplomb)
140 à 150 cm	107 à 109 cm	
150 à 160 cm	110 à 113 cm	

Remarque :
Il peut être impossible de régler la hauteur de cette barre sur certains modèles. (ex. monobloc scellé dans le sol)

Conception maquette Service communication Chambre d'agriculture 17 - janvier 2011

CHAMBRE D'AGRICULTURE POITOU CHARENTES

La largeur des logettes

La largeur des logettes s'entend d'axe en axe.
Elle varie de 120 à 125 cm généralement ; cette valeur est souvent conditionnée par les largeurs de travées de bâtiment (correspondance des séparations avec les poteaux).

Le seuil des logettes

h. = hauteur du seuil.
En général, il est de 20 cm (en système liser) à 25 cm (en système fumier).
Sa surface doit avoir une surface uniforme sur 15 à 20 cm, pour permettre une bonne position du pied lors d'une station debout .

Décalage seuil logette

e = 30 cm généralement (entre 15 et 35 cm)
Ce décalage facilite la circulation des animaux dans les couloirs.

Le sol des logettes

Différents matériaux peuvent constituer le sol de la logette : terre battue, bois, enrobé, béton...
Les sols béton seront fortement paillés ou recouvert d'un tapis, voire d'un matelas pour un système sans paille.
Le sol de la logette a une pente de 2 à 3 % vers l'arrière (4 à 5 % avec tapis).

La barre frontale

La barre frontale n'est pas indispensable, mais peut éviter le passage des petits animaux selon le type de logette.
Sa hauteur est de 80 cm minimum.

Espace devant la logette

Cet espace est nécessaire au balancement de la tête.
Face à un mur la longueur totale disponible est de 270 cm mimimum.

Confort ... Tranquilité ... Propreté

La logette respecte l'animal dans son gabarit et dans ses mouvements.

l'animal s'avance ...

... s'agenouille ...

... et se couche

Les logettes pour les vaches et les génisses

Tableau 2 – Réglages de logettes selon l'âge des animaux.

AGE	6 à 12 mois	12 à 18 mois	18 à 24 mois	adultes
Poids moyen en kg (indicatif)	200/300	300/400	400/550	650/750
Longueur de la séparation adaptée en cm	155	175	200	200
Largeur de la logette en cm (axe en axe)	80	95	110	120/125
Distance seuil arrêtoir en cm	135	145	155 à 165	180 à 190
Distance du seuil à l'aplomb de la barre de cou en cm	140	150	160 à 170	185 à 210

Sources : Réussir ses logettes – Réseau Bâtiment des Chambres d'Agriculture du grand Ouest & Institut de l'Elevage

Document réalisé par
les conseillers batiments
des chambres d'agriculture
de Poitou-Charente.
Jacques Mounier – CA16- 05 45 24 49 58
Lionel Rocheteau – CA17 – 05 46 50 45 00
Christophe Bealu-Alain Ecale-Dominique VARIN-
CA79 – 05 49 77 15 15
Olivier Foisnon – CA86 – 05 49 44 74 06